



Assemblée générale

Distr. générale
20 juillet 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Points 87, 89, 90 et 91 de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Lettre datée du 15 juillet 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies

Suite à ma lettre datée du 7 juillet 2004 concernant le communiqué ministériel adopté par le Groupe des pays en développement sans littoral le 13 juin 2004 en marge de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Sao Paulo (Brésil), j'ai l'honneur d'appeler l'attention des États Membres sur le document TD/409 de la CNUCED, en date du 13 juin 2004, et de demander que le communiqué soit distribué en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 87, 89, 90 et 91 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président du Groupe des pays
en développement sans littoral
(Signé) Aloukèo **Kittikhoun**

* A/59/150.

